



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/03/19

Reçu en Préfecture le : 26/03/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 mars 2019
D-2019/59

Aujourd'hui 25 mars 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Chantal FRATTI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h30 et Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17h00

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Benoit MARTIN

CAPC Musée d'Art Contemporain. Exposition Danh Vo. Catalogue. Convention. Autorisation. Signature

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2017, le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux développe une nouvelle série d'ouvrages particulièrement dédiée aux installations spécifiques de la nef qui construisent depuis plus de 40 ans, à travers des projets magistraux et ambitieux, la notoriété du musée. Cette série veut rendre hommage et faire valoir une mémoire visuelle forte de ces réalisations à grande échelle. Ce dernier opus, confié au studio This Side Up, est consacré à l'installation monumentale de l'artiste Danh Vo (19 mai - 28 octobre 2018) articulée en quatre « moments » et convoquant d'imposants blocs de marbre. Cette exposition est avant tout une réflexion qui met en résonance le rapport entre les œuvres, l'architecture et la mémoire du bâtiment, l'Entrepôt Lainé qui fut à l'origine un entrepôt des denrées coloniales.

Conçu sous la direction de Danh Vo, cet ouvrage regroupe des visuels d'exception ainsi qu'une interview éclairante de l'artiste sur la genèse de ce projet unique.

La galerie Chantal Crousel a souhaité s'associer à ce projet sous la forme d'un préachat de catalogues.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

Convention de préachat du catalogue « Danh Vo »

Entre

La Ville de Bordeaux, domiciliée en l'Hôtel de Ville F-33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération reçue en Préfecture le
Ci-après dénommée « CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux »

D'UNE PART

et la Galerie Chantal Crousel 10 rue Charlot, 75003 Paris représentée par Chantal Crousel

D'AUTRE PART

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Depuis 2017, le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux développe une nouvelle série d'ouvrages particulièrement dédiée aux installations spécifiques de la nef qui construisent depuis plus de 40 ans, à travers des projets magistraux et ambitieux, la notoriété du musée. Cette série veut rendre hommage et faire valoir une mémoire visuelle forte de ces réalisations à grande échelle. Ce dernier opus, confié au studio This Side Up, est consacré à l'installation monumentale de l'artiste Danh Vo (19 mai - 28 octobre 2018) articulée en quatre « moments » et convoquant d'imposants blocs de marbre. Cette exposition est avant tout une réflexion qui met en résonance le rapport entre les œuvres, l'architecture et la mémoire du bâtiment, l'Entrepôt Lainé qui fut à l'origine un entrepôt des denrées coloniales.

Conçu sous la direction de Danh Vo, cet ouvrage regroupe des visuels d'exception ainsi qu'une interview éclairante de l'artiste sur la genèse de ce projet unique.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention vise à organiser les rapports des deux parties à l'occasion de la publication du livre consacré à l'artiste Danh Vo.

La Galerie Chantal Crousel souhaite acquérir des exemplaires de l'ouvrage à venir édité par le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux dans les conditions définies ci-dessous.

ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

L'ouvrage aura les principales caractéristiques suivantes :

Format : 23 x 30 cm cm, 72 pages, couleur & n&b

Auteurs : Danh Vo, María Inés Rodríguez
Bilingue : français / anglais
Couverture : Olin Regular High White 150 gm2
Intérieur : Olin Smooth High White 150 gm2
Conception graphique : This Side Up
Édition : CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux
ISBN : 978-2-87721-244-1
Prix : 39 € TTC
Diffusion-distribution : Les presses du réel
Tirage : 700 exemplaires
Parution : janvier 2019

Sous réserve que le descriptif technique ci-dessus soit respecté, le prix de vente public de l'ouvrage est fixé à 39 € TTC.

ARTICLE 3 – REPARTITION DES RÔLES

Le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux assure l'ensemble des tâches éditoriales et de fabrication de l'ouvrage. Il passe les contrats d'auteurs. Il se charge d'acquérir auprès des auteurs et traducteurs des textes et des œuvres reproduites dans l'ouvrage ou de leurs ayants droit ou société d'auteurs, les droits de reproduction, d'édition et d'exploitation nécessaires à l'édition de l'ouvrage.

En conséquence, il garantit la Galerie Chantal Crousel contre tous recours, revendications et évictions quelconque de ce chef.

Le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux se charge de l'ensemble des opérations de production et de suivi éditorial et assure la fabrication de l'ouvrage conformément au descriptif détaillé ci-dessus.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DE L'OUVRAGE ET COPYRIGHT

Le copyright appartient à l'éditeur, le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux qui à ce titre assurera le dépôt légal de l'ouvrage.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux

Le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux s'engage à remettre à la Galerie Chantal Crousel 250 exemplaires du livre tel que décrit à l'article 2.

Il est précisé que ces exemplaires sont remis à la Galerie Chantal Crousel pour assurer la promotion de son action et celle de l'artiste.

La Galerie Chantal Crousel aura la possibilité de mettre en vente cet ouvrage dans ses locaux. Il est également précisé que cette vente se limite aux seuls particuliers. En aucun cas la Galerie Chantal Crousel ne pourra vendre cet ouvrage à des professionnels du livre (libraires etc...).

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DE LA GALERIE CHANTAL CROUSEL

En contrepartie de la remise de 250 exemplaires telle que prévue à l'article 5 la Galerie Chantal Crousel versera à la Ville de Bordeaux la somme de 7180 € HT soit 28,72 € HT par exemplaire.

Cette somme sera versée sur présentation d'une facture à compter de la publication de l'ouvrage.

De plus la Galerie Chantal Crousel s'engage à prendre en charge les frais de transport entre le lieu de dépôt des ouvrages et la galerie ou tout lieu de livraison qu'elle souhaiterait.

ARTICLE 7 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Pour toute contestation entre les parties sur l'interprétation ou l'application des présentes, et à défaut de solution amiable, il est fait application de compétence auprès des tribunaux siégeant à Bordeaux. La présente convention est soumise au droit français.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, -33045 Bordeaux Cedex (France)

-pour la Galerie Chantal Crousel au 10 rue Charlot, 75003 Paris

Fait à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville en 2 exemplaires,
le 3 janvier 2019

Pour la Galerie Chantal Crousel

Pour la Ville de Bordeaux,
l'Adjoint au Maire,